

LES 5 OPPORTUNITÉS DE L'ADAPTATION DES STATUTS

1

Libérer la totalité
ou une portion du
capital disponible

2

Un dividende en
plein exercice

3

Adapter l'objet
de la société

4

Adaptation/mise à jour
structure de gouvernance
et de gestion

5

Autres modifications

Le Code des sociétés et des associations (CSA), en vigueur depuis le 1er mai 2019, vise à simplifier, moderniser et flexibiliser les règles. Les sociétés et associations créées après cette date sont déjà conformes aux dispositions du CSA. Cependant, pour celles établies avant le 1er mai 2019, une période transitoire se termine le 31 décembre 2023. La révision des statuts permet de s'adapter à la nouvelle réglementation, optimiser la structure et se préparer à l'avenir dans un environnement juridique en évolution.

Deg & Partners est un cabinet conseil actif dans les métiers de la comptabilité, de la gestion et de la fiscalité, en y intégrant de manière exhaustive l'ensemble des besoins de ses clients.

Les 5 opportunités de l'adaptation des statuts

1/ Libérer la totalité ou une portion du capital disponible :

Auparavant, lors de la création d'une société, un capital minimum devait être apporté et il était indisponible pour distribution. Désormais, pour la constitution d'une SRL, il n'est plus nécessaire d'apporter un montant initial. Lors de la révision des statuts, vous avez la possibilité d'utiliser les apports initiaux conformément aux nouvelles règles en vigueur.

2/ Acomptes sur dividende

En général, les dividendes sont associés à l'exercice précédent. Désormais, il est envisageable de distribuer des dividendes au cours de l'exercice, à condition que cette option soit prévue dans les statuts de l'entreprise. Il est essentiel de vérifier la disponibilité des liquidités. Notre équipe est là pour vous apporter son soutien dans ce processus.

3/ Adapter l'objet de la société

Vous prévoyez d'étendre vos activités, la révision des statuts offre l'opportunité d'ajuster l'objet social de la société pour refléter ces nouvelles activités.

4/ Ajuster/Mise à jour structure de gouvernance et de gestion

Grace au nouveau CSA qui offre plus de flexibilité, vous pouvez opter pour une administration unique, un ou deux administrateurs, un collègue d'administration ou un organe dual composé d'un conseil de direction et d'un conseil de surveillance.

5/ Autres modifications

Adaptation du siège social, nomination démission d'un administrateur, changement d'exercice fiscal...



Que dois-je faire pour mettre à jour mes statuts ?
Quel est le coût ?

1ère option : Vous nous confiez la mise à jour des statuts et nous donnez procuration pour la signature de l'acte. Le montant forfaitaire sera de 350,00 € HTVA.

2ème option : Vous nous confiez la mise à jour des statuts, mais vous signez l'acte chez le notaire. Le montant forfaitaire sera de 250,00 € HTVA.

3ème option : Vous ne mandatez pas notre bureau et vous vous occupez de mettre à jour les statuts vous-même. Aucune facturation.

Veillez noter que le notaire vous facturera entre 1 200,00 € HTVA et 1 450,00 € HTVA.



Amendes ?

Actuellement, nous n'avons pas connaissance d'éventuelles amendes en cas de non-adaptation, ni d'une période de tolérance. Le meilleur conseil est de se mettre en ordre.



Que se passe-t-il, si vous ne respectez pas l'échéance du 1er janvier 2024 pour adapter vos statuts ?

Si vous ne respectez pas l'échéance du 1er janvier 2024 pour adapter vos statuts, votre société "en voie de disparition" se transformera automatiquement en une forme juridique imposée par le législateur. Cela peut nuire à l'image de votre entreprise et entraîner la responsabilité des membres de l'organe d'administration en cas de dommages dus au non-respect de cette obligation. Il est recommandé de profiter de la souplesse juridique offerte par le CSA pour mettre vos statuts en conformité. Vous pouvez nous contacter pour des conseils sur la révision de vos statuts.



Rapport expert comptable certifié

Transformation d'une société à responsabilité illimitée vers une SRL, SC ou SA, il y a un rapport d'un expert-comptable certifié qui devra être produit.